

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-six.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 25

SAPET Frédérique	BEGOT Jean-Louis	BRUNERIE Stéphanie	VIAL Patrice
GROSS Cécile	BAYLE Michel		BRUYERE Jacky
GINTRAND Véronique	TAMZOUHGT Bekhi	RAVOIN Michel	BAYLE Patrick
GALLAND Jean-François	CORNUD Jérôme	AZZOUZ Noura	BOISADAN Aude
ATES Nursel	BOUVIER Rémy	MARIAGE Antoine	
EL-BAH Mehdi	BRUNET Marion	DESCORMES Michel	MARCHAND Jean-Marie
AUFRERE Emmanuelle	NENOT Nathalie	LAFUMA Stéphane	

Absents : 02

GÜL Merve	BEST Mathilde		
-----------	---------------	--	--

Pouvoirs : 02

GÜL Merve	donne pouvoir à	SAPET Frédérique
BEST Mathilde	donne pouvoir à	BRUNERIE Stéphanie

Le secrétariat a été assuré par : Véronique GINTRAND

NOMBRE DE VOIX : 27

Madame le Maire accueille les membres participants. Elle fait état des membres absents et des pouvoirs.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Le secrétaire de séance est nommé, il s'agit de Véronique GINTRAND

Le Conseil est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Sujets soumis à délibération

Délibération N°2026_04_02_01

OBJET : Désignation des délégués de la commune auprès du SIRCTOM

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

Rapporteur : Frédérique SAPET

Madame le Maire rappelle que suite aux élections municipales, il convient de désigner les représentants de la commune auprès du SIRCTOM.

La population INSEE de la commune permet de désigner (selon les statuts du syndicat) 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Frédérique SAPET propose de désigner les conseillers municipaux suivants :

- En qualité de délégués titulaires : Aude BOISADAN, Jean-François GALLAND, Patrice VIAL et Michel DESCORMES
- En qualité de délégués suppléants : Véronique GINTRAND, Jean-Louis BEGOT, Mehdi EL-BAH et Jean-Marie MARCHAND

Michel DESCORMES demande la parole puis informe le Conseil que la liste d'opposition ayant demandé à avoir 2 sièges de titulaires et un seul étant proposé, ils s'abstiendront.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Le Conseil, invité à se prononcer,

Après en avoir délibéré,

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DESIGNE les conseillers municipaux suivants en qualité de délégués de la commune auprès du SIRCTOM :**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Aude BOISADAN	Véronique GINTRAND
Jean-François GALLAND	Jean-Louis BEGOT
Patrice VIAL	Mehdi EL-BAH
Michel DESCORMES	Jean-Marie MARCHAND

Délibération N°2026_04_02_02

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Patrice VIAL rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu avant le renouvellement du Conseil municipal et que considérant que le budget de la commune n'a pas été adopté avant le renouvellement du Conseil municipal, sur les conseils de la Préfecture, il convient de procéder de nouveau au débat d'orientation budgétaire.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Sommaire

Préambule

- a) **Cadre juridique (Rappel)**
- b) **Contexte économique**

Aperçu de l'environnement macro-économique

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Orientations budgétaires (Bilan 2025 et perspectives 2026)

PRÉAMBULE

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire et dispositions légales

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

3.500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions (pour toutes les collectivités et tous les établissements en M 57)
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication...

Aperçu de l'environnement macro-économique

Après une succession de chocs, l'économie mondiale semblait avoir retrouvé une certaine stabilité, avec des taux de croissance stables mais ternes, notamment en Europe. Néanmoins les prévisions de croissance ont été sensiblement revues à la baisse en raison de l'application des droits de douane initiés par Donald Trump qui atteignent des niveaux jamais vus depuis des décennies ainsi que du haut niveau d'incertitude sur le plan géopolitique.

Cette situation pourrait créer un recul de la coopération internationale qui compromettrait les progrès vers une économie mondiale plus résiliente.

Enfin, la guerre au Moyen-Orient provoque via la spéculation, une hausse importante des prix de l'énergie et des tensions internationales susceptibles de provoquer une nouvelle crise économique.

Sur le plan national, la croissance du PIB français a atteint 0,9 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise et des prévisions de l'OCDE. Le ralentissement de la croissance concerne d'ailleurs la plupart des pays européens tels que l'Allemagne (0,7%), l'Italie (0,9%) et la zone Euro

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

(1,3%). En revanche les États-Unis (+2%) et surtout la Chine (+4,8%) présentent une croissance supérieure à celle des pays européens mais dont le niveau est à nuancer ; en effet, la Chine connaît depuis 2024 un ralentissement économique qui risque de se poursuivre en 2026. Le décrochage économique de l'Europe se confirme donc d'année en année.

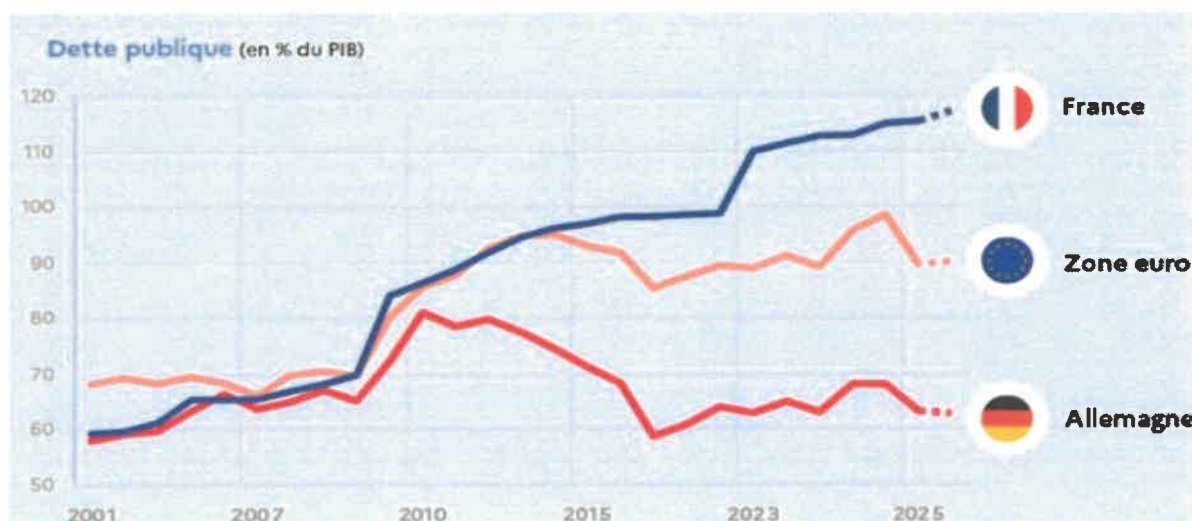
La situation économique au plan national : un rythme de croissance très faible et une situation délicate.

En France la croissance est soutenue par plusieurs facteurs dont les deux principaux sont la consommation des ménages et l'investissement (public et privé). Un ralentissement économique peut donc avoir des impacts négatifs sur ces deux secteurs ; l'investissement concerne directement les collectivités qui dépendent en partie de l'État au niveau des financements proposés, du champ d'application du FCTVA et des dotations de fonctionnement qui impactent leur autofinancement utilisé pour financer les équipements publics.

Enfin l'inflation, considérablement réduite, pourrait repartir à la hausse si la guerre et la crise énergétique afférente se prolongeaient. On tablait avant cette crise, sur une inflation inférieure à 2 % pour 2026 et 2027.

Les Finances Publiques :

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre près de 175 Md€ en 2024, soit 6 points de PIB contre 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine quant à elle à plus de 3 500 Md€. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite. Elle représente plus de 110% du PIB contre 60% au début des années 2000 et son évolution est exponentielle :



Les intérêts de la dette en 2025 ont atteint 62 Md€ ; à titre de comparaison, le budget de l'éducation nationale (hors contribution aux pensions de retraite) est de 63 Md€. Dès 2027 le coût des intérêts que l'État devra payer sur ses emprunts sera supérieur au budget de l'éducation nationale.

Selon le dernier rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques, le dérapage du déficit place la France au pied du mur. L'effort d'ajustement nécessaire pour ramener le déficit sous le seuil de 3 % du PIB a plus que doublé, passant de 50 à 110 Md€. Néanmoins la Cour des Comptes souligne que l'assainissement des finances publiques devra être conçu de façon à peser le moins

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

possible sur le potentiel de croissance à moyen et long terme dans la mesure où les mesures d'austérité qui perdurent affecteront les possibilités de croissance.

Pour l'État, l'exercice 2026 est désormais déterminant pour engager l'ajustement budgétaire que la Cour des Comptes évalue à 110 Md€ et **les collectivités seront forcément impactées sur les prochaines années.**

Le projet de Loi de Finances 2026

Baisse des dépenses de l'État, taxe sur les holdings patrimoniales, impôts exceptionnels sur les plus fortunés prolongés... Que contient le projet de loi de finances qui entend ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026 ?

La Loi de finances, déterminant, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5% du PIB** (contre 5,4% en 2025). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros** (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique** atteindrait **plus de 118% du PIB** (contre 116% en 2025).

Le **total des recettes** s'élèvera à **365,5 Md€** Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.**

La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à **près de 501 Md€ en 2026**, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficiera de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) ne serait ni réduite ni revalorisée, mais maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

Orientations budgétaires (Bilan 2025 et perspectives 2026)

Situation de la collectivité

a) Analyse rétrospective :

=> Evolution des principales Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) depuis le début du mandat (Recettes moins excédent reporté et transferts entre sections)

RRF en €	2021	2022	2023	2024	2025	Prév 2026
TOTAL	4 322 015	4 096 001	4 810 278	4 470 218	4 515 326	4 239 000
Impôts et Taxes	2 910 459	2 981 883	3.209.980	3.263.751	3 344 933	3 292 000
Dotations et Participations	594 322	641 490	963 013	720 916	714 335	665 000
Produits des services	61 494	72 031	78 698	89 084	94 588	92 000
Autres produits de gest. courante	150 296	180 950	385 879	314 581	231 431	190 000

Stabilité de nos recettes en 2025. L'augmentation de 1,0 % du chapitre impôts et taxes compense à peine l'inflation. Les dotations et participations de l'État continuent à s'éroder, rognant encore nos recettes. Le poste « Produits des Services » est celui qui augmente régulièrement, mais son volume minime n'impacte pas le budget. La baisse de recettes au chapitre « Autres produits de gestion courante » s'avère moins forte que prévu.

En 2025, les augmentations des bases pour les taxes foncières sont estimées à 0,8 %. En revanche, la révision des bases des logements mal classés a été suspendue.

Par prudence, pour 2026, nous prévoyons 3.250.000 € de recettes fiscales et une dotation en baisse à 665.000 €.

=> Evolution du chapitre Dotations et Participations depuis 2020

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
en €	586 571	594 322	641 491	963 013	720 916	714 335	665 000

Pour 2025, nous avons prévu des dotations et participations à 700 000 € correspondant aux dotations initiales revalorisées à cause de l'inflation, en raison de nombreuses incertitudes sur l'évolution du budget de l'Etat. Le montant des dotations aux communes serait gelé, mais il vaut mieux anticiper un réajustement de ces dotations.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

=> Fiscalité directe locale : évolution des taux de 2014 à 2026

Année	2014	2015	2016	2020	2021	2022	2024	2026
TFB	13,46%	13,59%	13,73%	13,73%	30,21%	30,21%	30,21%	30,21%
TFNB	76,60%	77,36%	78,12%	78,12%	78,12%	78,12%	78,12%	78,12%

Les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2021. Petit rappel : le taux de 30,21% de TFB correspond à la part communale augmentée de la part départementale dont plus de 370.000 € (+ de 3800.000 € en 2026 ?) environ sont prélevés par l'Etat pour abonder au budget d'autres communes.

=> Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) : une évolution très contenue malgré le remboursement de 150.000 € au budget de l'eau :

DRF en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des DRF	3 419 050	3 730 826	3 851 984	3 816 109	4 015 094	4 043 000
Charges à caract. général	1 100 961	1 368 104	1 344 096	1 334 913	1 382 109	1 500 000
Charges de personnel	1 688 364	1 784 906	1 967 159	1 941 698	1 954 414	2.000.000
Autres charges de gestion courante	432 874	460 296	448 297	438 444	610 284	474 000
Charges financières	91 480	85 034	79.176	73.408	67 156	64 000
Charges exceptionnelles	80 454	4 260	1.720	183	1 131	5 000

L'augmentation des dépenses de 6,8 % pour une inflation à environ 1 % est due en grande partie à la restitution de 150.000 € du budget principal au budget de l'eau conformément à la demande de la Cour des Comptes.

Charges à caractère général (chapitre 011) :

L'exercice 2025 voit les dépenses de ce chapitre augmenter de 3,5 % pour 0,8 % d'inflation. La multiplication des travaux en régie explique cette augmentation.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel ont moins augmenté que le montant de l'inflation et sont donc contenues.

Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)

C'est sur ce chapitre qu'a été imputé le virement de 150 .000 € au budget de l'eau en 2025. Retour à la normale pour 2026.

Charges financières (chapitre 66)

Ces charges diminuent légèrement chaque année en raison de l'évolution de la dette à la baisse.

Rappel : Un point budgétaire complet est réalisé chaque trimestre, chapitre par chapitre, pour suivre l'évolution des recettes et des dépenses afin d'éviter les mauvaises surprises.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

=> Etat de la dette communale de 2019 à 2025 (Budget principal) :

Année	2019	2020	2021	2022
Encours au 31.12	6 364 000	7 509 000	6 467 000	6 034 300
Année	2023	2024	2025	Prév 2026
Encours au 31.12	5 599 000	5 160 900	4 720 300	4 276 900

Le désendettement de la commune se poursuit comme prévu. Il est revenu à un niveau raisonnable, mais le poids de l'annuité reste constant. La seule variation minime est sur la diminution légère et progressive des intérêts en fonctionnement, et l'augmentation équivalente du remboursement du capital en investissement.

=> Charge de la Dette

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	216 %	150 %	147,3 %	116,4 %	115,2 %	104,5 %
Charge de la dette (Annuité/RRF)	9,80 %	46,2 %	12,7 %	10,7 %	11,4%	11,2%
Années d'épargne brute/dette	18,3 ans	7,2 ans	16,5 ans	5,8 ans	7,8 ans	9,4 ans 7,2 ans
Dette en euros/h	1 859	1 582	1 468	1 342	1 237	1 131

Le désendettement se poursuit mais le montant de l'annuité va rester élevé pendant plusieurs années à plus de 500.000 € par an.

=> Evolution de la Capacité d'auto-financement brute (RRF - DRF) :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
CAF brute en €	718 469	880 575	671 155	547 282	441 977
Année	2021	2022	2023	2024	2025
CAF brute en €	902 366	365 175	958 408	654 109	500 232 €

Pour info, en 2025, la CAF brute aurait été de 650.000 € sans le remboursement du budget principal au budget de l'eau.

EN CONCLUSION : La situation financière de la commune s'est améliorée. L'endettement a été réduit, mais des efforts sont encore nécessaires pour retrouver de la sérénité.

La pression fiscale est stabilisée à 402 €/h pour 397 €/h à Saint-Rambert d'Albon, 431 €/h à Anneyron et 579 €/h à Tain l'Hermitage.

Le taux d'imposition s'élève à 30,21% à Saint-Vallier, pour 30,0% à Anneyron, 32,0% à Saint-Rambert d'Albon, 36,80% à Tain.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

=> Exécution budgétaire 2025 sur l'ensemble des budgets :

FONCTIONNEMENT				
	<i>Résultats 2025 reportés BP 2026</i>	Dépenses	Recettes	<i>Résultat de clôture 2025</i>
Commune	767 315,37 €	4 513 508,12 €	4 600 527,83 €	854 335,08 €
Eau	212 093,65 €	472 146,27 €	775 170,37 €	515 117,75 €
Camping	18.854,72 €	129 425,23 €	151 165,99 €	40 595,48 €
CMS	13 884,61 €	6 476,90 €	8 792,41 €	15 930,12 €
ZAC d'Ollanet	0 €	2 713 195,76 €	2 733 195,76 €	20.000 €

INVESTISSEMENT				
	<i>Résultats 2024 reportés BP 2025</i>	Dépenses	Recettes	<i>Résultat de clôture 2025</i>
Commune	- 74 242,23 €	1 041 734,19 €	846 261,28 € €	- 269,715,14 €
Eau	85 381,78 €	125 994,14 €	103 912,73 €	63 300,37 €
Camping	22 291,25€	8.340,68 €	17 294,06 €	31 944,63 €
CMS	9 398,04 €	1 563,60 €	608,46 €	8 442,90 €
ZAC	378 643,68 €	2 481 489,44 €	2 614 064,59 €	511 218,73 €

Total Clôture	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	442 194,04 €	833 493,39 €	846 017,54 €	902 073,14 €	584 619,94 €
Eau	- 64 562,57 €	35 883,80 €	177 701,82 €	297 475,43 €	578 418,12 €
Camping	62 528,23 €	42 044,83 €	17 102,43 €	41 845,97 €	72 540,11 €
CMS	18 802,85 €	19 523,31 €	21 063,85 €	23 282,65 €	24 373,02 €
ZAC	0 €	321 125,55 €	448 522,00 €	378 643,68 €	531 218,73
TOTAL	458 962,55 €	1 252 070,80€	1 510 407,74 €	1 643 320,87 €	1 791 169,92 €

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Dont dépenses réelles et recettes réelles
(Hors résultats 2025 reportés)

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	4 045 228,33	4 515 326,86	470 098,53	956 033,22	377 481,49	- 578 551,73
Eau	368 233,54	759 912,31	391 678,77	110 736,08	0,00	- 110 736,08
Camping	113 684,17	150 265,99	36 581,82	7 440,68	1 553,00	- 5 887,68
CMS	6 138,44	8 792,41	2 653,97	1.563,60	0,00	- 1 563,60
ZAC	63 758,92	370 714,16	306 955,24	154 380,19	0,00	- 154 380,19

État complet de la dette par budget

	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuité 2026	Dont capital	Dont intérêts
Commune	4 720 256,28	508 894,18	443 349,40	65 544,78
Eau	529 628,45	57 003,29	34 730,15	22 273,14
ZAC fixe	942 920,15	104 414,95	87 713,51	16 701,44
ZAC révisable	549 999,91	66 666,68 + ?	66 666,68	?
TOTAUX	6 742 804,79	670 312,42 + ?	632 459,74	104 519,36 + ??

Dont dette verte

Budget	N° contrat	Désignation	Obtention	Rbst Capital	Rbst Intérêts	Capital emprunté	Capital restant dû
Commune	4757584	MPE	15/09/20	99.106,26	4.753,06	1.500.000	987.739,65

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Orientations budgétaires pour 2026 :

Le budget primitif 2026 sera élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2026 et aux indicateurs fournis ci-dessus.

=> Section de fonctionnement

Côté recettes :

Comme à l'accoutumée, les ressources fiscales bougeront peu, certaines recettes étant fixes par nature (Attribution de compensation, Compensation TH). Nous ne modifierons pas le taux de taxes foncières et seule l'augmentation des bases (0,8 % seulement prévus aux dernières nouvelles) avec peut-être la prise en compte de quelques maisons supplémentaires sont attendues.

Quelles que soient les décisions prises sur le tarif des services communaux, bloqués depuis l'exercice 2024, elles affecteront peu l'équilibre général du budget en raison du faible volume des produits des services.

Pour information, le prix du ticket de cantine s'élève à 3,90 € à Saint-Vallier, pour 3,95 € à Beausemblant, 4,41 € à Anneyron, 4,50 € à Sarras, 4,55 € à Andancette, 4,80 € à Saint-Rambert, 4,90 € à Ponsas.

En conséquence, on s'oriente vers des recettes de fonctionnement estimées comme suit

Recettes en €				
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prév. 2026
TOTAL	5 332 935	5 258 242	5 367 843	5 040 000
Excédent reporté	436 000	700 562	767 315	616 335
Atténuation de charges	97 857	62 049	118 739	94 664
Impôts et taxes	3 209 980	3 263 751	3 344 933	3 292 000
Dotations et participations	963 013	720 917	714 335	665 000
Transferts entre sections	86 648	87 461	85 200	95 000
Produits des services	78 698	89 085	94 588	92 000
Produits financiers	6 893	9 810	9 872	5 000
Produits exceptionnels	67 288	8 776	8 775	0

Info ! Bases augmentées de 0,8% pour 2026, et droits de mutation impossibles à chiffer, d'où la prudence sur le produit fiscal attendu.

Dépenses en €				
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prév. 2026
TOTAL	4 771 000	4 281 927	4 513 508	5 040 000
Charges à caractère g ^{al}	1 344 096	1 334 914	1 382 109	1 500 000

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Charges de personnel	1 957 374	1 941 698	1 954 414	2 000 000
Atténuation de produits	20 565	27 456	30 132	47 000
Virement à l'investissement				445 000
Transfert entre sections	461 387	465 818	468 279	500 000
Autres charges gest. courante	448 997	438 444	610 285	474 000
Charges financières	79 176	73 408	67 156	64 000
Charges exceptionnelles	1 770	182	1 131	5 000
Dotations aux provisions	4	4		5 000

Côté dépenses :

Les dépenses du chapitre des charges à caractère général restent contenues, en espérant l'absence de mauvaises surprises côté énergie. Les charges de personnel ont été contenues en 2025 et ne devraient pas trop augmenter malgré le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

=> Section d'investissement

Côté recettes :

Recettes en €	CA 2023	CA 2024	CA 2025	RAR	Prév 2026
TOTAL	837 029	1 097 808	846 261	131 686	1 334 813
Emprunts	400	0	0		0
Virement de la S. F.	0	0	0		445 000
Dots, Fonds divers	204 339	408 607	301 022		316 000
Subv d'investissement	121 780	223 083	76 308		64 913 FDC
Transfert entre sections	461 387	465 878	468 280		500 000

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Côté dépenses :

Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prév 2026
TOTAL	1 358 874	1 172 050	1 115 976	1112 298
Remboursements d'Emprunts (capital)	435 976	438 573	440 740	452 000
Solde d'exécution reporté		173 657	74 242	269 715
Transferts entre section/Régie	86 648	87 461	85 200	95 000
Immo Incorporelles	29 397	16 453	19 931	5 000
Immo Corporelles	609 207	446 506	391 276	255 283
Subv d'équipement versées	197 644	9 399	95 998	15 000
Dotations, Fds divers, Réserves			8 085	10 000

Budget toujours serré en 2026 avec un peu plus de 330.000 € de crédits nouveaux d'investissements. La CCPDA devrait reconduire certains fonds de concours.

Le projet de budget d'investissement est ainsi arrêté dans ses grandes lignes.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

PRINCIPAUX PROJETS REALISES EN 2025 :

URBANISME	
Acquisitions de terrains (dont tous les garages des Rioux sauf un)	6 255 €
Opération façades	12 550 €
VOIRIE ET ESPACE PUBLIC	
Effacement réseaux aériens Maladière	63 770 €
Rue des Remparts	80 106 €
Rue Corderie	27 019 €
Quai d'Alger	91 648 €
Ralentisseurs Diane de Poitiers	2 595 €
Réalisation du contrefort sur mur de soutènement rue Louis Pergaud	31 563 €
Drain Rhône étude système de drainage hydraulique	12 264 €
Vidéoprotection	25 368 €
Signalétique commerces et parkings	11 581 €
BATIMENTS	
Remplacement fosse gym	13 659 €
Végétalisation cour Dumonteil	4 808 €
Travaux pour économie d'énergie	6 941 €
Acquisition projecteurs Led D Valette	7 106 €
Mobilier et luminaires salle des mariages=> 5.761 €	5 761 €
ECOLES	
Fourniture et pose de stores école Dumonteil	3 236 €
Diagnostic escalier Halimi	4 740 €
Mobilier cantines	4 263 €
Mobilier scolaire	3 662 €
MATERIELS DIVERS	
Illuminations	3 970 €
Matériel espaces verts	4 561 €
Tables et chaises de pique-nique	1 738 €
Aspirateur à feuilles	2 053 €
Equipement Passeports/CN	1 295 €
Equipement Téléphonie	4 347 €

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

A PRÉVOIR EN 2026

Extensions réseaux	5 000 €
Actes notariés	5 000 €
Achat parcelles CNR Jardins de Galaure	13 000 €
Démolition Garages des Rioux	1 400 € de RAR + 1 000 €
Aide DAH achat de logements	20 000 € de RAR
Solde SPR	4 281 € de RAR
Publications	3 500 €
Poste de relevage EpeSSIers (Participation trav d'assainissement CC)	28 175 €
Poste de relevage Gagnère/Salengro (Participation trav d'assainissement CC)	18 078 €
Modification réseau RN7 M Moutet (Participation travaux d'assainissement CC)	11 918 €
Opération Façades	10 000 €
Eclairage passage piéton quai d'Alger	2 806 €
Signalisation passages piétons (FDC CCPDA)	10 368 €
Vidéoprotection + somme à rajouter selon choix techniques et devis	8 385 € de RAR
Isolation phonique cantine Dumonteil	3 000 €
ECS/Alarme incendie	2 078 € de RAR
Outillage ST	5 000 €
Ecoles (Informatique et mobilier)	10 000 €
Enrochement route de St-Victor	40 000 €
Réaménagement devant immeuble Chardonneret	15 000 €
Main courante stade Betton selon FDC CCPDA	24 000 €
Chaudière D Valette si FDC CCPDA	73 500 €
Clim ECS si FDC CCPDA	2 800 €
Goupil si 50% FDC CCPDA	36 000 €

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

BUDGETS ANNEXES
Dépenses réelles et recettes réelles
(Hors résultats 2025 reportés et restes à réaliser en investissement)

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Eau	368 233,54	759 912,31	391 678,77	110 736,08	0,00	- 110 736,08
Camping	113 684,17	150 265,99	36 581,82	7 440,68	1 553,00	- 5 887,68
CMS	6 138,44	8 792,41	2 653,97	1.563,60	0,00	- 1 563,60
ZAC	63 758,92	370 714,16	306 955,24	154 380,19	0,00	- 154 380,19

Service de l'Eau

- Pour rappel, la gestion directe de ce service nous permet de délivrer l'eau la moins chère de la région à 2,00 € le m³, pour 2,62 € côté Ardèche, 2,93 € dans les communes environnantes. Pour info, l'analyse détaillée de l'eau n'a pas révélée la présence de polluants éternels.

Camping

- Ce budget a évolué favorablement avec un excédent de plus de 35.000 € qui permettra d'investir pour améliorer cet outil précieux.

ZAC d'Ollanet

- 6 terrains ont été vendus en 2025 => Remboursements d'emprunts sécurisés jusqu'à mi-2028.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, les conseillers sont invités à débattre sur les différents points abordés.

Nathalie NENOT souhaite revenir sur l'étude des bases des valeurs locatives. Elle rappelle que certaines bases cadastrales peuvent être inexactes et qu'une démarche avait été engagée pour les objectiver. Elle souhaite connaître la raison de l'abandon de cette démarche.

Patrice VIAL répond qu'au mandat précédent, on savait qu'il y avait une inégalité devant l'impôt. Les élus avaient alors décidé de contacter une société privée qui a analysé les habitations de la commune et les a classées par catégorie en fonction de leur niveau de confort. Cette société a rendu un rapport suite à cette analyse. Les élus se sont alors tournés vers la DGFIP pour demander son application.

Suite à cette demande, les élus ont été convoqués à la Direction des finances publiques à Valence en rappelant qu'il n'était pas souhaitable de mêler le privé aux impôts.

Toutefois les services de l'Etat ont fait leur travail et la valeur locative de certains biens a évolué.

Puis l'Etat a décidé de geler cette évolution.

Patrice VIAL ajoute que la fiscalité locale est injuste et depuis longtemps, chaque fois qu'un président est élu, il annonce qu'il va s'attaquer à ce problème, mais il y a eu le covid, puis le mandat s'est mal passé et il a annoncé qu'il y aurait une réforme en 2028.

Le fait que ce soit complexe facilite l'injustice.

Jean-Marie MARCHAND souhaite également poser quelques questions.

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Au niveau des charges de fonctionnement, notamment du personnel, on observe un delta de 45 000 € entre le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026, aussi il demande si une embauche est prévue. Patrice VIAL répond qu'à personnel égal, il faut tenir compte du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), ce qui augmente les charges de salaires.

Sur l'évolution de la capacité de financement, Jean-Marie MARCHAND note qu'il est prévu de prélever 445 000 € sur la section de fonctionnement pour virer à la section d'investissement.

Il constate qu'il y a 2 emprunts sur la ZAC, dont 1 à taux fixe qui arrive à échéance dans 9 ans. Jean-Louis BEGOT confirme qu'il court jusqu'en 2036.

Patrice VIAL répond que lorsqu'on lance un projet, on s'attend à réaliser de forts bénéfices mais cela n'a pas été le cas. Toutefois on a corrigé le tir et maintenant on a redressé la balance.

Sur la liste des investissements à prévoir en 2026, il a fait le total qui s'élève à 346 000 €.

Sur ces sommes, certaines dépenses sont soumises à l'obtention du fonds de concours de la communauté de communes.

Patrice VIAL répond que cette liste a été établie à un instant T, et qu'il y aura des ajustements en plus ou en moins.

Nathalie NENOT intervient concernant les charges de personnel et demande si la hausse des cotisations CNRACL a bien été prise en compte.

Anne-Laure NYSIAK répond par l'affirmative, précise qu'on est bien dans le cadre de l'orientation budgétaire et que les chiffres seront affinés.

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT,
Afin de clore ce Débat d'Orientation Budgétaire,
Après en avoir débattu,
Le Conseil :

- **PREND ACTE à l'unanimité de ses membres** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le DOB ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

Madame le Maire rappelle que les questions diverses doivent être écrites, conformément à l'ancien règlement intérieur qui est en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau.

Décisions prises par le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance du Conseil, elle n'a pas pris de décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2026_03_22_06 en date du 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est close à 19h55.



Frédérique SAPET,
Maire

Véronique GINTRAND,
Secrétaire de séance